



## **SIMPLIFICATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE**

**Approche française pour  
l'évaluation et réduction de la charge  
administrative**

Bruxelles – 3 octobre 2006



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

# Évaluation et réduction de la charge administrative en France



## Introduction : La simplification administrative en France

Une forte tradition administrative

... et un souci constant de simplification :

- du droit (lois et ordonnances de simplification)
- des procédures.

Les acteurs

- interministériels :
  - ✓ le Conseil d'orientation de la simplification administrative
  - ✓ la Direction générale de la modernisation de l'Etat, ...
- au sein des différents ministères :
  - ✓ une mission « Simplifions ! » au Ministère de l'agriculture et de la pêche



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

# Évaluation et réduction de la charge administrative en France



## I. L'approche quantitative = la mesure de la charge

- Une démarche interministérielle, pilotée par la Direction générale de la Modernisation de l'Etat, engagée en 2004, dans le droit fil du processus européen et de la « stratégie de Lisbonne ».
- Centrée, dans un premier temps, sur les procédures d'autorisations administratives.
- Première étape (fin 2004) : analyser 30 procédures d'autorisation pour définir une méthodologie (modèle des coûts standard) devant être appliquée en France.

*(Travaux réalisés Cabinet INEUM Consulting)*



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

# Évaluation et réduction de la charge administrative en France



## I. L'approche quantitative

- Deuxième étape (avril à décembre 2005) : tester et mettre en œuvre cette méthodologie sur une centaine d'autres procédures.

*(Travaux confiés à la société Ernst & Young)*

- En 2006, validation définitive de la méthodologie et prolongement par la mesure :
  - des coûts pour l'administration
  - et des coûts des délais.

*(Étude en cours par la société Accenture)*



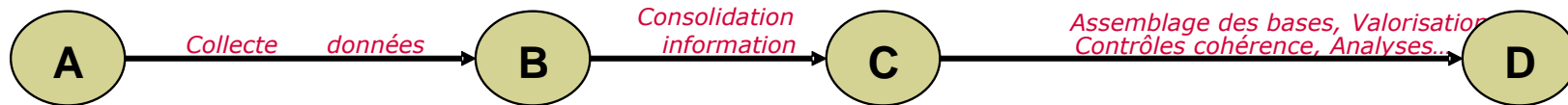
## I. L'approche quantitative : méthodologie

Méthodologie basée sur les principes de la méthode ABC (Activity based costing) : décomposition des processus en activités et appréciation des coûts par activité

1. **Collecte de l'information auprès de l'administration** : volume de la réglementation, nombre de démarches, description du processus (élaboration des schémas de processus), ...
2. **Identification des opérateurs concernés et entretiens auprès d'eux** : validation des processus, estimation des temps passés, ...
3. **Consolidation des informations** : centralisation des informations au sein de bases de données : volumétrie, temps passé, coûts, données qualitatives, ...
4. **Calcul et valorisation des coûts, extrapolation au niveau national** : Tâches x acteurs x temps x coûts (standards) + coûts externes, hors coûts de recherche d'informations préalables et coûts de mise en conformité.



## I. L'approche quantitative : méthodologie



Recueil des informations administratives

Identification des particuliers concernés par la démarches (connaissances, associations, administrations ...)

Rencontres de particuliers

Rencontres d'agents administratifs / observations



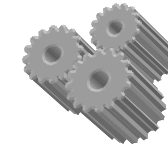
Comptes rendus d'entretiens

Base de données « Volumétrie »

Base de données « temps passé »

Base de données « complexité documentaire »

Base de données « qualitatives »



Calcul des coûts moyens + documentation pour utilisateurs de la procédure

- 1/ Volumétries des textes d'informations sur les démarches
- 2/ Séquençage de la démarche en étapes (schéma des processus)
- 3/ Collecte de la volumétrie nationale des démarches

Analyse du processus de chaque démarche et chiffrage des actions le composant (temps, volumétrie, complexité)

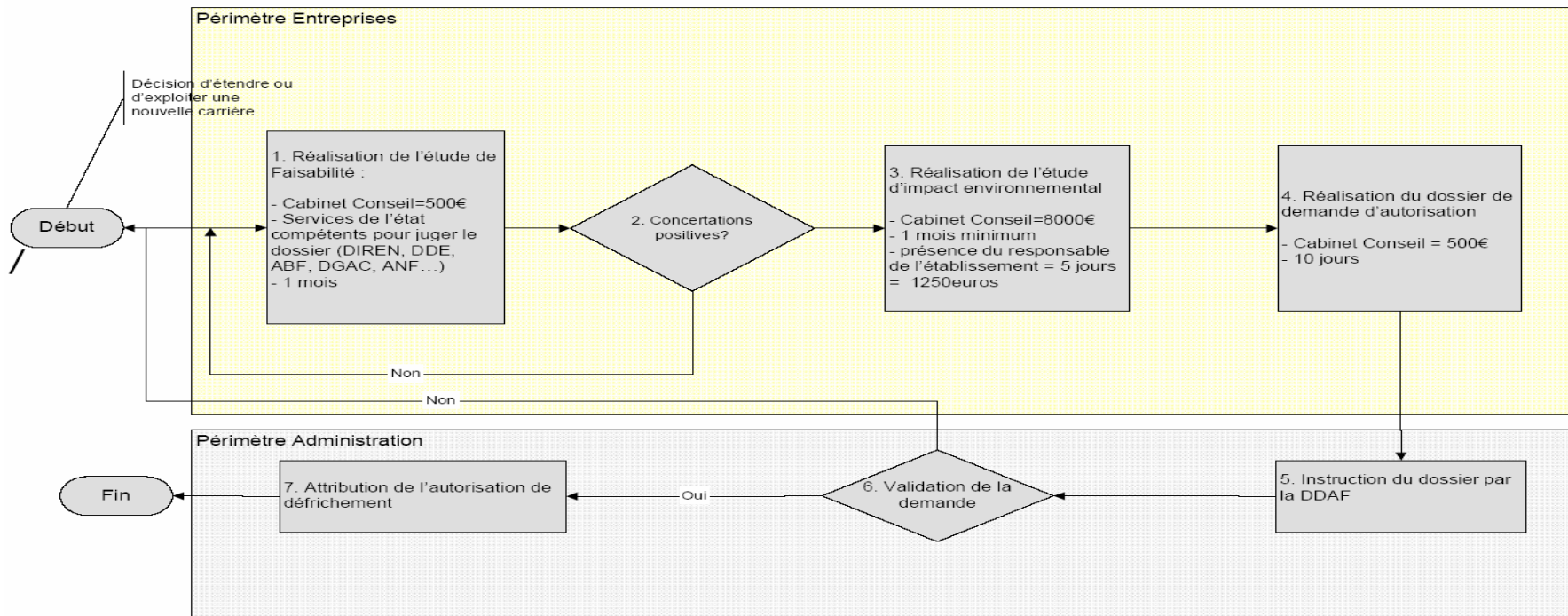


## I. L'approche quantitative : méthodologie

Exemple de schéma de processus :

Administration en charge: Ministère de l'Agriculture  
Service concerné: DDAF

Demande d'autorisation concernée: Autorisations de défrichement (n°30)  
Fréquence: 1 fois tous les 5 ans





## I. L'approche quantitative : travaux et résultats

Au total, 112 régimes d'autorisation ont été analysés et validés :

- Des nombres d'opérations très hétérogènes : de moins de une par an à 100.000 et plus par an (autorisation de transport exceptionnel, inscription au registre des métiers, ...)
- Des coûts unitaires qui varient de quelques euros à 110.000 € (demande permis de construire usine de type SEVESO)
- Un coût global pesant sur les entreprises françaises estimé à 1,1 Md€ pour le total des mesures étudiées.



## I. L'approche quantitative : travaux et résultats

- Quelques mesures seulement étudiées, à ce stade, dans le domaine agricole.

Exemple : demande de reconnaissance d'une organisation de producteurs

Volumétrie : 60 demandes par an

Coût unitaire : 1.494 €

Coût global pour entreprises: 89.640 €/ an

*Utilité perçue de la mesure par les entreprises : forte*

*Complexité perçue : procédure longue et parfois lourde*

- Des travaux engagés actuellement sur des procédures liées aux demandes d'aides
- ... mais des limites induites par la méthodologie.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

# Évaluation et réduction de la charge administrative en France



## II. L'approche qualitative : « Simplifions ! »



**Simplifions!**

Agriculteurs, faites-nous part de vos idées en matière de simplification de vos démarches. La simplification des démarches administratives des agriculteurs est une des priorités du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche en 2006. Envoyez vos idées à l'adresse Internet ou à l'adresse postale ci-dessous.

Écrivez-nous sur Internet :  
➤ [www.simplifions.agriculture.gouv.fr](http://www.simplifions.agriculture.gouv.fr)

Ou par courrier :  
➤ **Simplifions!**  
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – 78 rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP

Vos idées permettront de trouver les meilleures solutions pour faciliter votre vie au quotidien. Vous bénéficierez ainsi de plus de temps pour la gestion de votre exploitation.

Pour rendre plus simples les démarches administratives des agriculteurs



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

- Une démarche initiée, dans le secteur agricole par le Premier ministre, en septembre 2005 (*discours au SPACE à Rennes le 13/09/05*).
- Opération lancée par le Ministre de l'agriculture et de la pêche, en février 2006 :
  - auprès des agriculteurs
  - au sein des services du Ministère et des organismes payeurs



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE



## II. L'approche qualitative : « Simplifions ! »

▪ Appel à idée et à contributions de la part des agriculteurs :  
« *les propositions de simplification vues par les usagers* ».

➔ de très nombreuses contributions ... et mouvements d'humeur.

➔ les enseignements de ces contributions :

- « *réduire le temps consacré à la gestion des dossiers* »
- « *retrouver les procédures simplifiées qui existent dans d'autres domaines* »
- « *mieux prendre en compte la logique de l'exploitation* »
- « *revoir la logique et les règles des contrôles* »



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE



## II. L'approche qualitative : « Simplifions ! »

- Réflexion et expertise au sein du MAP sur les pistes et mesures de simplification :

➔ Plus de 50 mesures concrètes annoncées depuis février dans les différents domaines de compétence du MAP :

- mise en place ou améliorations de télé-procédures,  
ex. : dématérialisation de la demande de prime à l'abattage,
- suppression de demandes de pièces redondantes,
- mise en place de formulaires uniques ou simplifiés, ...

➔ Un processus d'amélioration continu.



## III. Prolongements et perspectives

### 1) Élargir la mesure des charges

- aux coûts induits par les délais administratifs
- coûts pour l'administration
- le coût global (pour l'utilisateur et pour le contribuable)

### 2) La ré-ingénierie des processus

- revoir les procédures de traitement à cadre réglementaire constant
- développer de nouveaux outils ou techniques (télé-déclarations, dématérialisation des procédures, ...)
- plusieurs mesures d'ores et déjà annoncées et mises en place



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE



## III. Prolongements et perspectives

### 3) Adapter en conséquence les dispositions réglementaires

- **nationales :**

- lois et ordonnances de simplification, Loi d'orientation agricole, ...

- **communautaires :**

- contribution adressée par la France à la Commission en août 2006.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

# Évaluation et réduction de la charge administrative en France



## Conclusion

- **La mesure de la charge administrative, un outil d'amélioration de la qualité vis à vis de l'utilisateur et du citoyen, pour autant qu'elle s'accompagne :**
  - d'un objectif de réduction
  - et d'une démarche de ré-ingénierie des procédures.
  
- **Ce n'est toutefois qu'un des éléments de la qualité réglementaire :**
  - accès à l'information sur les règles,
  - stabilité des normes,
  - consultation préalable et acceptation des normes, etc. ...

... autant de « charges » non mesurables.
  
- **La simplification et la réduction de la charge ne constitue pas le seul élément de la prise de décision.**